

COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 2 avril 2019
(Convocations du 21 mars 2019)

L'an deux mille dix-neuf le deux avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lecelles, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude MESSAGER - Maire.

Etaient présents : Jean-Claude MESSAGER – Maire, Alexandre SCHNEIDER, Nadège TANIÈRE, Véronique SIBILE, Danièle VERMANDERE, Hervé WARGNYE – Adjoints, Dominique TREHOU, Philippe BEYAERT, Jean-Michel RAVIART, Manuel DONNEZ, Hermine DELESALLE, Alexandra PAWLAK, Chantal DUBOIS, Anne-Michèle CORDIER, Nicole DELVIGNE, David LEFEBVRE, Patrick DUSSART, Jean-Pierre FLOQUET

Etaient excusés : Hubert VANDENBERGHE (qui a donné procuration à Véronique Sibile), Sylvie LEMAIRE (qui a donné procuration à Hermine Delesalle), , Jacqueline DONNEZ, Bertrand BAUDUIN

Était absente : Marie-Brigitte BAUDUIN

Alexandra Pawlak a été désigné secrétaire de séance.

David Lefebvre est arrivé en cours de séance et n'a pas pris part aux deux premiers débats.

1. Débat sur les principaux outils règlementaires du PLUi pour la commune de Lecelles (zonage, règlement et OAP)

Le Conseil Municipal de la commune de LECELLES :

- Prend acte de la présentation du zonage, du règlement et des OAP envisagés pour la commune.
- Prend acte de la tenue d'un débat portant sur les outils ci-dessus et rapporte ci-après les débats et échanges qui se sont tenus sur ces sujets. Ces échanges ont porté sur :
 - Les modifications apportées par le PLUi par rapport au POS au sujet du zonage ainsi que du règlement ;
 - L'assemblée constate qu'il y a peu de changement dans l'organisation générale du zonage de la commune. ;
 - Des zones STECAL sont créées pour les petites entreprises implantées sur la commune ainsi qu'une zone UEd ;
 - Des zones NrB sont créées afin de délimiter les zones humides ;
 - Les zones UA et UB sont, d'une manière générale, limitées à 45 m de profondeur, parfois prolongées par une zone UJ (zone urbaine à vocation mixte) ;
 - Les exploitations agricoles en activité situées en zone urbaine se trouvent placées par le PLUi en zone A (agricole) ;
 - La zone à urbaniser (au lieu-dit le Flamsart) destinée à accueillir un EPHAD est réduite (zone AU1).
- Prends acte que ces échanges doivent être transmis à la CAPH pour le 22 mars dernier délai afin qu'ils puissent être analysés avant la finalisation du dossier d'arrêt projet.

2. Approbation du Compte de Gestion 2018
(Voté à l'unanimité)

3. Vote du Compte administratif 2018
(Voté à l'unanimité)

Section de fonctionnement	
Dépenses	- 1 719 823,75 €
Recettes	2 213 015,97 €
Excédent 2018	493 192,22 €
Excédent antérieur	128 544,21 €
Résultat cumulé	621 736,43 €
Section d'investissement	
Dépenses	- 702 433,60 €
Recettes	974 729,14 €
Excédent 2018	272 295,54 €
Excédent antérieur	26 290,91 €
Résultat cumulé	298 586,45 €
Dépenses engagées non mandatées 2018	- 145 005,04 €
Recettes justifiées non réalisées 2018	- €
	153 581,41 €

4. Affectation de résultat
(Voté à l'unanimité)

Report à nouveau en fonctionnement : 121 736,43 €
Réserve en investissement : 500 000 €

5. Modification des tarifs communaux
(Voté à l'unanimité)

• **A compter du 1^{er} mai 2019 :**

- **Droit de place** : 25 €

- **Salle des Fêtes** : Vin d'honneur : 250 € - Repas : 450 €

- **Transport de personnes âgées** (forfait aller-retour) : 3 €

- **Concession Cimetière**

- 15 ans	21 € le m ²
- 50 ans	63 € le m ²

- **Urne Columbarium**

- 10 ans	273 €
- 30 ans	546 €
- 50 ans	824 €

- A compter du 1^{er} juillet 2019

○ **CENTRE DE LOISIRS**

Enfants participant au centre à temps plein (journée et cantine incluse). Tarif correspondant à une semaine de fréquentation du centre.		
Quotient familial de la CAF	Tarif Lecellois	Tarif Extérieurs
De 0 à 400 €	35 €	57 €
De 401 à 750 €	41 €	61 €
Supérieur à 750 €	46 €	70 €
Enfants participant au centre à mi-temps (après-midi pour les enfants de 4 à 6 ans pour le centre de juillet) Tarif correspondant à une semaine de fréquentation du centre.		
Quotient familial de la CAF	Tarif Lecellois	Tarif Extérieurs
De 0 à 400 €	19 €	29 €
De 401 à 750 €	20 €	31 €
Supérieur à 750 €	22,50 €	33,50 €

○ **GARDERIE PERICENTRE**

Garderie du Centre de loisirs de juillet (Rappel des créneaux : le matin de 7h30 à 9h ⇨ 1 H 30 ; le soir de 17h à 18h30 ⇨ 1 H 30)	
Quotient familial de la CAF	Tarifs
De 0 à 400 €	1,80 €
De 401 à 750 €	1,90 €
Supérieur à 750 €	2,30 €

- A compter du 1^{er} septembre 2019

○ **GARDERIE SCOLAIRE**

Le matin : de 7h30 à 8h30 ⇨ 1 H ; Le soir de 16h à 17h30 ⇨ 1 H 30 et de 17h30 à 18h30 ⇨ 1 H	
Quotient familial de la CAF	Tarif par créneau
De 0 à 400 €	1,50 €
De 401 à 750 €	1,60 €
Supérieur à 750 €	1,90 €

○ **CANTINE : 3,90 €**

6. Versement des subventions aux associations, année 2019
(Voté à l'unanimité)

Le Conseil municipal décide :

- De fixer la dotation scolaire en faveur de l'Ecole du Centre pour les fournitures scolaires est fixée à 11 613 €.
- De manière exceptionnelle, d'attribuer une subvention de 200 €, en plus des subventions annuelles de fonctionnement, aux associations suivant le tableau ci-dessous :
- D'accorder une subvention de 3 000 € à l'OGEC de l'école Sainte-Marie pour l'achat de matériel informatique ; autorise M. le Maire à signer la convention financière avec l'OGEC pour cette subvention ; dit que cette dépense d'investissement sera amortie sur 3 ans.

	Subvention annuelle	Subvention exceptionnelle
OCCE Ecole du Centre – Projet pédagogique	2 844 €	
OCCE Ecole du Centre – Prix	1 896 €	
OCCE Ecole du Centre – Dictionnaires	572 €	
Amicale de l'Ecole Publique - Subvention	540 €	200 €
APEL Ecole Sainte Marie - Subvention	270 €	200 €
APEL Ecole Sainte Marie – Projet pédagogique	1 044 €	
APEL Ecole Sainte Marie – Prix	1 400 €	
APEL Ecole Sainte Marie - Dictionnaires	650 €	
AFN	400 €	200 €
Amicale des Donneurs de Sang	150 €	200 €
Amis du Clocher	250 €	200 €
Amitié Lecelloise	200 €	200 €
ARCAD	200 €	200 €
Cercle Historique	200 €	200 €
Comité des Fêtes Quartier Rue des Fèves	300 €	200 €
Cyclo-Club Lecelles	300 €	200 €
Doigts de Fée	150 €	200 €
Football Club Lecelles Rosult	4 600 €	200 €
Gym Aérobic	700 €	200 €
Harmonie de Lecelles - Subvention supplémentaire pour l'école de musique	800 € 6 000 €	200 €
Imagine	200 €	200 €
Lecelles Marche	150 €	200 €
Memphis Country	155 €	200 €
Pétanque Lecelloise	155 €	200 €
Pyracelles	100 €	200 €
Récréation	100 €	200 €
Sophro Zen Attitude	150 €	200 €
Tennis de Table Lecellois	700 €	200 €
Au Plaisir du Tricot (<i>aide au démarrage</i>)	200 €	
Les Clopins (Trail de la Fraise) (<i>aide au démarrage</i>)	1 000 €	
Lecelles Rosult Cyclo Marche	200 €	
APEI de St Amand	550 €	
CCAS de Lecelles	4 200 €	

7. Dotation à l'OGEC de l'école Sainte Marie 2019

(Voté à l'unanimité)

Versement de la dotation à l'O.G.E.C. de l'Ecole Sainte Marie en application du Contrat d'association : 57 667,95 €.

8. Taux d'imposition en 2019

(Voté à l'unanimité)

Maintien des taux d'imposition des taxes directes locales. Les taux restent les suivants : Taxe d'habitation : 16,69 %, Taxe foncière (bâti) : 18,12 % et Taxe foncière (non bâti) : 48,58 %.

9. Budget primitif 2019 avec reprise des résultats 2018

(Voté à l'unanimité)

Section de fonctionnement :

Dépenses	2 199 282,43 €
Recettes	2 077 546,00 €
Excédent reporté de 2018 (002).....	121 736,43 €

Section d'investissement :

Dépenses	1 060 030,19 €
Recettes	906 448,78 €
Solde d'exécution reporté (001)...	298 586,45 €
Excédent 2018 reporté (1068)	500 000,00 €

10. Approbation de modifications statutaires du SIDEN-SIAN

(Voté à 19 voix Pour et 1 Abstention : Manuel Donnez)



Le Maire

Jean-Claude MESSAGER